

Primeau, Josée (BAPE)**241****DB90**

De: Pagé, Lucie
Envoyé: 3 janvier 2007 16:59
À: Primeau, Josée (BAPE)
Cc: Deziel, Annie: EC; Cliche, Dominic: EC; Roy, Suzie: EC
Objet: RE: réponse aux questions de la commission.

Projet d'implantation du terminal méthanier
 Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis **6211-04-004**

Bonjour Mme Primeau,

Réponse à la question de Mathieu Boutin du 12 décembre en soirée (ligne 2400, page 58 de la transcription) concernant les distances d'exclusion pour les citernes.

"Monsieur le Président, ma question se pose à Transports Canada. Suite au texte du ministère de l'Environnement du Canada qui fait observer que lorsque le GNL entre en contact avec l'eau, des explosions sans flamme peuvent en résulter et que le Guide de transport de matières dangereuses par camion stipule que pour le volet de sécurité publique, *on demande d'envisager une première évacuation d'une distance de huit cents mètres (800 m) sous le vent, et si l'incendie d'une citerne routière ou ferroviaire, d'isoler mille six cents mètres (1600 m) dans toutes les directions.*

De plus, envisager une première évacuation pour mille six cents mètres (1600 m) encore dans toutes les directions."

réponse de Canutec ci-joint (Guide canutec.)

De plus, voici un complément d'information (ci-joint document projet Rabaska) pour la question concernant les visites de terminaux. Voir plus bas dans ce message.

Lucie Pagé



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ! Do you really need to print this email ? Think environment !

-----Message d'origine-----

De : Pagé, Lucie
Envoyé : 21 décembre 2006 15:15
À : 'josee.primeau@bape.gouv.qc.ca'
Cc : Deziel, Annie: EC; Cliche, Dominic: EC; Roy, Suzie: EC
Objet : réponse aux questions de la commission.

Bonjour,

Voici une réponse à une question posée lors de la Scéance du 15 déc. AM

Question de Mme Simard

Résumé de la question. (Je n'ai pas le texte exact) "Est-ce qu'il y a eut des visites sur des sites ailleurs pour voir ce qui se passe?"

Réponse de TC sur place : Il y a eu une viste par des inspecteurs de la Sécurité maritime sur un méthanier entre la France et

2007-01-04

l'Égypte.

Demande de la Commission : Est-ce qu'il y a eut un rapport ou compte-rendu?

Réponse de TC sur place : Je vais m'informer s'il y a eut un compte-rendu.

Réponse : Il n'y a pas eut de compte-rendu mais voici certains documents donnent les détails de cette visite.

1. Réponse rapport visite méthanier
2. Réponse à la commission
3. 2 fiches techniques de bateaux méthaniers

Lucie Pagé

Agent en environnement / Environmental Officer



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ! Do you really need to print this email ? Think environment !

Primeau, Josée (BAPE)

De: Boulianne, Michel
Envoyé: 27 décembre 2006 08:32
À: Pagé, Lucie
Objet: Projet RABASKA - TR: réponse à la commission

Info supplémentaire pour la commission.

-----Message d'origine-----

De : Duranceau, Danielle
Envoyé : 22 décembre 2006 08:49
À : Boulianne, Michel
Objet : réponse à la commission

Bonjour,

Pour compléter la réponse concernant la visite des terminaux.

Deux inspecteurs de Sécurité maritime ont participé à des séances de formation sur le transport par mer de GNL. Ces sessions organisées par le BST (Bureau sur la Sécurité des Transports) ont eu lieu au Calhoun U&F M.E.B.A. Engineering School au Maryland. Pour une de ces sessions, une visite du terminal de déchargement de la Dominion de Cove Point a pu être organisé. Les participants ont alors pu se familiariser avec les mesures de sécurité en place au terminal et à la jetée.

Danielle

Guide des Mesures d'Urgence 2004

Le Guide des Mesures d'Urgence 2004 est un guide destiné aux premiers intervenants lors d'un accident en transport impliquant des marchandises dangereuses. Les recommandations prennent en considération des quantités typiques rencontrées lors du transport en surface dont, par exemple un camion-citerne ou un wagon-citerne.

Section orange: Il s'agit de la principale section du Guide, car toutes les mesures de sécurité recommandées y sont consignées. Elle comprend en tout 62 pages-guides qui renferment les précautions recommandées ainsi que de l'information sur les mesures d'urgence en vue de protéger les intervenants et le grand public. La page de gauche donne des renseignements sur la sécurité tandis que la page de droite fournit des renseignements sur les mesures d'urgence et les interventions en cas d'incendie, de déversement ou de fuite, ainsi que sur les premiers soins. Chaque page-guide est conçue de façon à s'appliquer à un groupe de matières qui possèdent des caractéristiques chimiques et toxicologiques similaires. Les recommandations de la page-guide 115 pour les gaz inflammables couvre un total de 104 substances.

Le titre de la page-guide indique le type de produit et les risques généraux qui y sont associés.

Par exemple: **GUIDE 115 - Gaz – Inflammables (Incluant des Liquides Réfrigérés)**

Chaque page-guide se subdivise en trois sections principales: la première décrit les risques potentiels d'une matière en terme d'inflammabilité ou d'explosion et les effets éventuels sur la santé si on y est exposé. L'intervenant d'urgence devrait la consulter en premier puisqu'elle indique très brièvement les dangers que peut présenter une matière donnée. Cela lui permettrait de prendre des décisions en matière de protection de l'équipe d'intervention d'urgence ainsi que de la population avoisinante.

La deuxième section indique les mesures de sécurité publique préconisées, fondées sur la situation réelle. Elle fournit des renseignements généraux en matière d'interdiction d'accès au site ainsi qu'au sujet des vêtements de protection personnels et niveau de protection respiratoire recommandés. Elle énumère les distances d'évacuation suggérées lors de déversements mineurs et importants ou d'incendies (**dangers de fragmentation**). Elle dirige également l'utilisateur à consulter le Tableau des matières Toxiques par Inhalation, des agents de guerre chimique et des matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (section verte) lorsque le nom de la matière est surligné dans la section jaune et bleue.

La troisième section porte sur les mesures d'urgence et sur les premiers soins. Elle fait état des précautions spéciales à prendre lors d'un incendie, d'un déversement ou d'une période d'exposition à un ou plusieurs produits chimiques. Chacune de ces parties contient plusieurs recommandations qui faciliteront encore le processus décisionnel. Les renseignements sur les premiers soins sont d'ordre général et sont utiles avant d'obtenir une aide médicale formelle.

La question posée concerne la deuxième section des pages oranges sous la rubrique **ÉVACUATION en cas de déversement majeur ou en cas d'incendie**.

"-Déversement majeur: Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent."

"-Incendie: Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions."

Ces distances sont essentiellement basées sur des travaux de recherche effectués dans le but de déterminer les distances d'isolation et d'évacuation lorsque des réservoirs (contenant des gaz de pétrole liquéfiés sous pression en l'occurrence le propane) sont assujettis à une situation d'incendie.

Une étude relativement récente*, basée sur le propane, afin d'améliorer nos connaissances au niveau des phénomènes de BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion) confirme les distances énoncées dans le guide 115 pour des quantités typiques continues dans un wagon-citerne. Il faut de plus préciser qu'en cas de **déversement majeur** nous sommes particulièrement concernés par la formation d'un panache de gaz inflammable et de l'impact potentiel de l'ignition de ce panache (boule de feu et rayonnement thermique). En cas d'incendie impliquant un wagon citerne, nous sommes concernés par le potentiel d'explosion ainsi que par la projection de projectiles (fragmentation du contenant).

* BLEVE, Réaction et prévention – information technique, Dr. A. M. Birk, Département de génie mécanique, Queen's University, Kingston, Ontario, septembre 1995

